



Financé par  
l'Union européenne



## Termes de référence

### Réalisation d'un Inventaire des bonnes pratiques d'initiatives locales existantes d'inclusion sociale intersectorielles

#### 1. Contexte du projet DEFIS : Dialogue, Expérimentations, Formations pour l'Inclusion Sociale

Le système de protection sociale en Tunisie, souvent loué pour sa générosité, est principalement composé de subventions sur les produits énergétiques et produits de première nécessité (appelées aussi compensations), et de transferts monétaires sociaux. Si les deux mécanismes se complètent, tout en présentant des limites importantes, les montants mobilisés pourraient avoir un effet redistributif beaucoup plus important.

En effet, les subventions (compensations), depuis longtemps privilégiées comme instrument de redistribution, sont coûteuses pour l'Etat (principalement parce qu'elles dépendent du prix des produits pétroliers) et régressives car elles profitent davantage aux ménages les plus aisés, qu'aux familles les plus fragiles (familles monoparentales, sans soutien familial, peu instruites ou comptant des personnes handicapées, âgées etc.), aux femmes et aux filles vulnérables. Par ailleurs les programmes destinés aux familles nécessiteuses et vulnérables, comme le PNAFN et Amen Social, posent des problèmes de ciblage et de mesure de la pauvreté. Des erreurs d'exclusion (de personnes vulnérables) et d'inclusion (de personnes non-nécessiteuses) existent et sont graduellement circonscrites grâce à un nouvel outil de ciblage.

Face à ces défis, la Tunisie réforme son système pour plus d'inclusion sociale en orientant davantage d'aides vers les plus démunis. La loi AMEN Social 2019-10 et le programme AMEN Social s'inscrivent dans cette évolution pour améliorer la distribution des aides, mieux cibler leurs bénéficiaires, promouvoir un accompagnement personnalisé et coordonner leur mise en œuvre. Ces efforts doivent donc être poursuivis et les méthodes d'accompagnement des publics nécessiteux consolidées pour mieux tenir compte des différentes vulnérabilités et de leur impact sur la lutte contre la pauvreté.

Les interventions financées par l'Union Européenne s'inscrivent au niveau mondial dans les Objectifs de Développement Durable. La protection sociale est au cœur de sa politique de coopération et de développement. Celle-ci s'appuie sur 5 piliers : les Personnes, la Planète, la Prospérité, la Paix et le Partenariat. L'Union européenne s'engage par ailleurs pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes à l'horizon 2030 au travers de la mise en œuvre d'un troisième plan d'actions (GAP III).

Dans le cadre de sa coopération avec la Tunisie, ces engagements se traduisent par différents appuis en faveur du capital humain, comme notamment la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale (PAIS) qui a pour objectif global de « lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, afin de réduire les inégalités économiques, sociales et celles fondées sur le genre », programme auquel contribue le projet DEFIS.

#### 2. Présentation du projet

##### 2.1 Un consortium pour des expertises conjuguées

Le projet DEFIS est mis en œuvre par un consortium composé de trois organisations, Handicap International en tant que lead, la Fondation Agir Contre l'Exclusion – Tunisie (FACE)

en qualité de co demandeur et le Centre de Recherche sur les Etudes Sociales (CRES) comme associé.

Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) : FACE a été créée en 2012 avec pour mission de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises afin de prévenir et de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté en mobilisant son réseau d'entreprises, les acteurs publics et la société civile.

Handicap International (HI) : présent en Tunisie depuis 1992, HI est une association de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie.

Centre de Recherche sur les Etudes Sociales (CRES) : Le CRES est un établissement public non administratif sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, chargée de l'élaboration des études et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine social. Le CRES est spécifiquement engagé à œuvrer pour l'instauration d'un système de protection sociale inclusif.

## **2.2 Objectifs du projet et principes d'intervention**

Le projet DEFIS s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'inclusion sociale définie comme « un processus qui permet aux personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale de participer à la vie économique, sociale et culturelle, et de jouir d'un niveau de vie décent. Ces personnes doivent être impliquées dans les prises de décision qui affectent leur vie et bénéficier d'un meilleur accès à leurs droits fondamentaux » (Union Européenne).

Il s'articule autour de deux objectifs :

Effet 1. Améliorer l'accompagnement des personnes et des familles en situations de vulnérabilité, par une meilleure coordination des programmes d'aide et un plan d'aide personnalisé.

Il s'agira dans ce cadre :

1. i) D'appuyer des OSC tunisiennes pour la mise en place et la capitalisation d'expérimentations locales, inclusives et intersectorielles, de prise en charge des familles et personnes en situation de vulnérabilité pour leur inclusion sociale et leur accès aux droits ce qui contribuera à l'évolution des méthodes et pratiques ;
2. ii) De procéder à la réingénierie du travail social des 3 lignes de prise en charge des établissements et services du MAS pour réaliser des accompagnements personnalisés intersectoriels de ces bénéficiaires, en s'appuyant notamment sur les pratiques expérimentales déployées en coordination avec les OSC.

Effet 2. Porter au niveau stratégique les résultats des nouvelles approches du travail social et des expérimentations sur le terrain, lors du Dialogue de politique sectorielle.

Le dialogue de politique sectorielle d'inclusion sociale réalisé à l'échelle régionale et nationale avec une approche inclusive et multi acteurs a pour ambition d'associer l'Etat et ses services, les organismes en charge de la protection sociale, les acteurs économiques et sociaux, les professionnels de l'intervention sociale et la société civile (en particulier les associations et les familles qui prennent en charge les personnes à besoins spécifiques). Le dialogue sectoriel permettra de suivre l'état d'avancement de la politique sociale et d'influencer son opérationnalisation progressive sur la base des expériences du terrain et des réflexions et des débats ouverts.

3 principes clés sous-tendent l'action du projet DEFIS et seront reflétés au travers des approches opérationnelles choisies pour la mise en œuvre des deux effets susmentionnés :

- **L'approche intersectorielle** consiste à mobiliser autour des personnes en situation de vulnérabilité un ensemble d'acteurs, traditionnellement publics et associatifs auxquels ajouter le secteur privé, intervenant dans différents domaines. Elle doit permettre de mieux répondre aux besoins différenciés des personnes vulnérables et d'être plus efficace dans le soutien apporté.
- **L'approche inclusive** qui consiste à (i) placer au cœur du projet la personne en situation de vulnérabilité, en renforçant sa confiance en elle, son autonomie et sa capacité à agir seule ou avec d'autres, et (ii) accompagner les communautés, les services et les politiques dans une transformation visant à accueillir la diversité.
- **L'intersectionnalité** qui permet de prendre en compte dans un contexte donné les différents facteurs de vulnérabilité qui se superposent et renforcent les inégalités. Ces facteurs peuvent être relatifs au genre, à l'âge, au handicap, au statut social, à la couleur de peau, à l'origine géographique etc.

Trois principes d'intervention complémentaires sont également mis en avant dans le projet DEFIS :

1. Apprentissage par l'action : Ce principe met en avant l'importance de l'acquisition de connaissances à travers l'inventaire des bonnes pratiques d'initiatives locales existantes.

Il souligne également l'importance des échanges réflexifs pour encourager des changements effectifs de pratiques.

2. Redevabilité de la société civile : Ce principe insiste sur le rôle crucial des organisations de la société civile dans la représentation des groupes vulnérables et dans la défense de leurs droits. Il souligne la nécessité pour ces organisations d'opérer dans un environnement où leur liberté d'expression et d'action est garantie.

3. Inclusion des acteurs économiques : Ce principe met en avant l'importance d'impliquer les acteurs économiques dans les interventions intersectorielles, en reconnaissant leur rôle dans la promotion de l'inclusion sociale par le travail productif et contributif.

Ces principes serviront de fondement à la méthodologie et aux recommandations de la mission, afin de favoriser une approche intégrée et efficace de l'inclusion sociale intersectorielle en Tunisie.

### 3. Objectif et résultats attendus de la consultance

Cet inventaire s'inscrit dans l'effet 1 du projet DEFIS.

L'objectif de l'inventaire est de recenser et d'analyser au moins huit initiatives locales en Tunisie qui favorisent l'inclusion sociale intersectorielle.

Cet inventaire sera utilisé pour:

1. Contribuer à définir les orientations d'un futur appel à projets destiné aux OSC locales pour l'appui à des initiatives d'inclusion sociale intersectorielles ;
2. Enrichir le programme de renforcement des compétences des intervenants sociaux ;

3. Informer les sessions régionales et nationales organisées dans le cadre du projet sur les questions d'inclusion sociale. Les résultats de l'inventaire seront ainsi présentés lors de ces sessions pour démontrer la faisabilité d'approches innovantes qui viennent appuyer l'objectif globale de la stratégie nationale de l'inclusion sociale et ainsi alimenter les décisions politiques en matière d'inclusion sociale.

Les résultats attendus de la consultance sont comme suit :

- Au moins 8 pratiques sont analysées et documentées sous un format partageable
- Des recommandations sont formulées pour une mise à l'échelle de ces pratiques et/ou pour contribuer, dans le cadre d'une approche basée sur les preuves (evidence-based approach), aux réflexions sur la promotion en Tunisie de pratiques intersectorielles d'accompagnement personnalisé

## 4 Méthodologie requise

### 4.1 Cadrage de référence

La consultance vise à identifier et documenter des bonnes pratiques mises en œuvre dans le secteur de la protection sociale ou de l'inclusion sociale, ayant eu un impact sociale mesurable, et s'inscrivant dans le cadre d'une approche inclusive et intersectorielle.

#### Définition d'une bonne pratique

Une bonne pratique se définit comme une approche ayant démontré son **efficacité** en produisant des **résultats probants**, pouvant ainsi servir de **modèle reproductible**.

4 indicateurs principaux sont proposés pour qualifier une pratique de bonne pratique :

1. **Effet/impact tangible** : changements observés et impact positif.
2. **Reproductibilité** : adaptable ou pouvant être reproduit dans un autre contexte.
3. **Pérennité** : possibilité pour des acteurs locaux de développer ou continuer cette action dans le futur.
4. **Efficacité** : en termes de temps, finances, et ressources humaines.
5. **Adaptative** : offrant une certaine flexibilité et capacité à s'adapter aux besoins spécifiques des communautés et individus, reconnaissant que les approches efficaces peuvent varier en fonction du contexte local et des caractéristiques des populations ciblées.
6. Respect des principes de **l'approche droit et de non-discrimination**

Une bonne pratique peut concerner un outil, un processus, une méthodologie, une activité à l'intérieur d'un projet ou d'un processus.

#### Les pratiques d'inclusion sociale intersectorielle

L'inclusion sociale intersectorielle se caractérise par une démarche collaborative et coordonnée, impliquant différents acteurs de la société (publics, de la société civile et du secteur privé), dans le but de favoriser la participation sociale durable des publics vulnérables et la réalisation de leurs droits.

Compte tenu du champ particulier de l'inclusion sociale et des pratiques intersectorielles dans lequel s'inscrit l'inventaire à réaliser, plusieurs critères complémentaires sont ajoutés aux critères de bonnes pratiques ci-dessus mentionnés :

1. **Accessibilité physique des services et sécurité** : ceux-ci sont géographiquement proches ou peuvent être rejoints en transport public. Les bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et les informations mises à disposition sont accessibles à tous. Les services peuvent être utilisés de manière sûre par les usagers ;
2. **Accessibilité financière** : gratuité des services ou coût minime y compris avec coût différencié selon les moyens de l'utilisateur, proximité, prise en compte de la démarche aller vers (réduction coût de transport) ;
3. **Continuité** ie incluant dispositif de coordination/référencement pour une réponse globale répondant aux besoins différenciés de la personne, avec la possibilité d'ajouter la notion d'intersectorialité comme critère additionnel ;
4. **Favorisant l'auto-détermination et la participation socio-économique des personnes vulnérables** pour une sortie de la pauvreté ;
5. Favorisant une **dynamique inter-sectorielle**.

#### Périmètre des pratiques à documenter

Les bonnes pratiques identifiées devront s'inscrire dans le cadre de l'inclusion sociale, c'est-à-dire qu'elles devront soutenir la réduction de la pauvreté, l'égalité de l'accès aux services, aux opportunités et aux ressources et la participation sociale durable des publics vulnérables quel que soit les causes sous-tendant leur vulnérabilité.

Le champ de l'inventaire pourra notamment inclure des pratiques qui ont contribué à :

1. Une meilleure identification et compréhension de la situation des personnes vulnérables en vue de les accompagner dans un processus d'autonomisation durable ;
2. L'identification des besoins spécifiques des personnes vulnérables pour une meilleure atteinte de leurs droits et la mise en œuvre de projets d'accompagnement ;
3. Améliorer l'accès aux services disponibles via :
  - La diffusion de l'information
  - Le référencement et l'orientation des personnes en situation de vulnérabilité ;
  - La Coordination inter-acteurs pour le référencement et la prise en charge.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il appartiendra au consultant de confirmer le périmètre des pratiques intersectorielles d'inclusion sociale.

#### **4.2 Démarche**

La réalisation de l'inventaire de bonnes pratiques sera suivie par un comité technique composé de la Coordinatrice du Consortium, de la Spécialiste Inclusion Sociale du projet, des chefs de projet de FACE Tunisie et de Handicap Internationale ainsi que de représentants d'organisations externes au consortium ayant une expérience avérée dans le domaine de l'inclusion sociale et/ou de la représentation des publics vulnérables.

Ce comité sera notamment chargé de :

- valider les critères de bonnes pratiques proposés par le consultant,
- sélectionner les pratiques à documenter sur propositions du consultant

- discuter et valider les résultats de la collecte de données et de l'analyse et ainsi confirmé le caractère de bonnes pratiques.

L'inventaire de bonnes pratiques devra pour chaque pratique étudiée dégager les éléments suivants :

- Non seulement ce qu'il s'est passé, mais la façon dont cela a été réalisé ;
- Les changements les plus significatifs qui en ont résulté ;
- Les retours des bénéficiaires sur les effets du projet ;
- Les facteurs ayant facilité la réalisation de la bonne pratique ;
- Les obstacles ou les défis affrontés ;
- Comment la pratique en question pourrait être pérennisée, étendue à plus grande échelle ou reproduite dans d'autres contextes.

Les pratiques documentées seront identifiées suite à un appel à candidatures ouvert aux OSC tunisiennes qui sera largement diffusé.

Le consultant aura la responsabilité de :

- Revoir les critères de bonnes pratiques proposés. Il pourra proposer de nouveaux critères pertinents qui seront discutés dans le cadre du comité technique.
- Déterminer le périmètre des pratiques à documenter rentrant dans le champ des pratiques intersectorielles d'inclusion sociale en s'appuyant sur la définition proposée dans le cadre du point 4.1 et en l'enrichissant si pertinent.
- Rédiger l'appel à candidatures utilisé pour l'identification des bonnes pratiques et analyser les propositions faites afin de pré-sélectionner les pratiques répondant aux critères validés avec le comité.
- Définir et développer les outils de collecte des données et d'analyse des pratiques.
- Réaliser des visites terrain afin de documenter les pratiques sélectionnées et les analyser afin d'identifier les éléments déterminants de ces pratiques selon le cadre analytique validé.
- Produire des fiches descriptives de ces pratiques permettant de les valoriser et de les diffuser.
- Animer un atelier de partage au cours duquel les pratiques identifiées seront partagés avec les acteurs clés du projet DEFIS.

Le consultant mobilisera différentes méthodes de travail incluant la revue de données documentaires, les entretiens semi-directifs, les focus groupes, l'observation directe etc.

Le consultant devra veiller à s'entretenir à la fois avec les organisations et leurs professionnels impliqués dans les pratiques documentées ainsi que les publics bénéficiaires de ces pratiques.

## **5 Livrables attendus et calendrier indicatif**

La méthodologie décrite comporte plusieurs étapes clés et implique à la fois le comité technique et un consultant externe.

Voici une liste des livrables attendus du consultant tout au long du processus :

- Un rapport de démarrage incluant les critères de sélection révisés, le périmètre des pratiques ciblées, une grille d'entretien et une grille d'analyse des projets à utiliser dans le cadre de la revue des initiatives sélectionnées. Le rapport de démarrage devra être fourni dans les 2 semaines suivant la signature du contrat.

- Un appel à candidatures pour publication au plus tard 3 semaines après validation du rapport de démarrage.
- Un rapport d'analyse des candidatures au plus tard 1 semaine après la clôture de l'appel à candidatures. Le rapport inclura la liste complète des candidatures soumises ainsi que la présentation des candidatures pré-sélectionnées.
- Un rapport d'analyse provisoire présentant chacune des initiatives analysées et les recommandations opérationnelles pour des répliques futures au plus tard 4 semaines après la sélection des initiatives par le comité technique. Le rapport sera accompagné d'une fiche de présentation pour chaque initiative documentée selon un format préalablement validé par le commanditaire. Les fiches seront remises avec le rapport d'analyse.
- Une version finale du rapport d'analyse et des fiches de présentation au plus tard 2 semaines après réception des commentaires sur le rapport provisoire, incluant un support de présentation pour l'atelier final.

## **6 Moyens pour la réalisation de l'inventaire**

### 6.1 Expertise recherchée du ou des consultant-es

L'évaluation pourra être réalisée par un expert ou un groupe d'experts présentant des expériences complémentaires :

- ♣ Personne physique ou morale (bureau d'étude ou consultant/e indépendant/e)
- ♣ Diplôme minimum : Master dans le domaine des sciences sociales et/ou du développement local .
- ♣ Profil senior, avec expérience dans le domaine dans le domaine social. Ils devraient être capables d'analyser les impacts des initiatives d'inclusion sociale intersectorielle et d'identifier les bonnes pratiques.
- ♣ Ayant une compréhension approfondie des enjeux sociaux et des dynamiques communautaires en Tunisie.
- ♣ Une bonne connaissance de la société civile tunisienne est un plus.
- ♣ Capacité démontrée d'analyse, de synthèse et de rédaction (fournir une liste de publications)
- ♣ Bonne maîtrise du français exigée, connaissance de l'arabe tunisien indispensable

## **7. Proposition financière, Modalité de paiement, Remboursement des frais et pénalités de retard**

### 7.1 Proposition financière

Le consultant devra proposer une offre financière incluant :

- ♣ Le coût de chacun des experts mobilisés incluant le coût homme/jour et le nombre de jours de mobilisation pour chacun ainsi que la durée de mobilisation à chaque étape de travail
- ♣ Les coûts annexes incluant les dépenses d'hébergement et de déplacement local
- ♣ Les frais de communication ou de reproduction de documents si nécessaire

Les coûts relatifs à l'atelier de restitution seront directement pris en charge par FACE et ne doivent pas être inclus dans l'offre financière du consultant.

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l'offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas surenchérés de taxes, charges ou autre. Les prix agréés constituent une obligation contractuelle. Les prix doivent être en HT.

Le paiement des impôts sur revenu ou sur la TVA se fera conformément à la législation en vigueur du pays d'origine de la société.

Toute assurance que le prestataire estime nécessaire à la réalisation de ses tâches relève du seul ressort du consultant et ne peut être budgétée directement au titre de l'intervention.

## **7.2 Modalité de paiement**

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning de livrables.

Une avance pourra être accordée à la signature du contrat.

La dernière tranche du paiement est conditionnée à la validation de la qualité du rapport final et non à l'envoi de ce dernier. Elle sera débloquée après la réalisation de l'atelier de restitution.

Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans les trente (30) jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par FACE

## **7.3 Remboursement de frais**

L'offre financière proposé par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.

Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué, l'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent.

## **7.4 Pénalité de retard**

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposée lors de la soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat.

Un dépassement des délais convenus lors de la signature des contrats est considéré fautif s'il n'est pas justifié par la force majeure ou par des facteurs externes non maîtrisables par le prestataire.

Si le dépassement est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

En cas de dépassement fautif, des pénalités de retard seront appliquées au prestataire. Le montant de cette indemnité est établi à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation. Au-delà de 15 jours de retards, FACE se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable.

## **8. Sous-traitance**

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de FACE.

## 9. Soumission des offres

### 9.1 Composition des offres

L'offre sera composée de 3 dossiers de soumission comme suit.

Un **dossier technique** incluant :

- a) Une proposition méthodologique pour mener cette mission avec a minima la compréhension des enjeux des termes de référence et leur mise en perspective au regard du contexte tunisien
- b) Ce document sera complété par la présentation du ou des experts impliqués, avec pour chacun :
- c) Un curriculum vitae (formation, expériences professionnelles, listes de publications clés) – Au minimum deux références de consultances précédentes pour des missions dans le secteur social. Le partage d'échantillon de précédents travaux est apprécié.
- d) Un calendrier de travail détaillant les étapes de la mission de consultance.

Un **dossier financier** constitué d'une offre financière en HT en Euros ou en TND selon les spécificités précisées au point 7.2.

Un **dossier administratif** composé comme suit :

- ♣ Une photocopie de la pièce d'identité ou passeport pour chacun des experts impliqués
- ♣ La preuve de la légalité de son activité sur la base du cadre légal de son pays d'enregistrement

### 9.2 Soumission des offres

Les documents relatifs à l'appel d'offres et toute correspondance échangée entre le soumissionnaire FACE et HI doivent être écrits en français.

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante :

[appelsdoffrefacetunisie@gmail.com](mailto:appelsdoffrefacetunisie@gmail.com)

ou déposé dans une enveloppe scellée au siège de FACE en Tunisie sis a Cité des pins lac 2 , residence Dar El Khir 2 3eme lac 2 1053 Tunis , au plus tard **le 19.04.2024**, avec la mention « Réalisation d'un inventaire sur les bonnes pratiques d'initiatives d'inclusion sociales intersectorielles » en objet d'e-mail ou sur l'enveloppe.

### 9.3 Evaluation des offres

Les propositions techniques seront analysées sur la base des critères suivants :

- Expertise du soumissionnaire 40%
  - Qualité de la méthodologie proposée 40%
  - Calendrier de mise en œuvre 20%
- La proposition doit être en adéquation avec les normes professionnelles et les critères internationaux et sera validée par le commanditaire avant d'être appliquée par l'évaluateur.

La ou les propositions présentant un score technique supérieur au niveau minimum requis pourront faire l'objet d'échanges entre le commanditaire et le soumissionnaire en vue d'améliorer la qualité de la méthodologie proposée. Ces échanges pourront se dérouler avant la décision finale d'attribution.

- Seules les propositions financières correspondant aux propositions techniques recevant une note supérieure à 60% des points, seront évaluées. Les critères d'évaluation financière prendront en compte la pertinence des coûts proposés, le montant homme/jour au regard des prix du marché et le nombre de jours budgétés au regard de l'effort requis.
- La sélection sera opérée dans un délai de 3 semaines suivant réception des offres. Les soumissionnaires seront informés des résultats de la sélection par voie électronique.

## **10. Conditions particulières**

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que FACE Tunisie n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.